UNE LETTRE DE M. DE MARRÈRE DÉPUTÉ DU NORD

M. de Marcère, a adressé à M. Léon Say la lettre suivante :

Paris, le 17 décembre 1881.

Mon cher et ancien collègue,

Vous avez été amené, dans le cours de la période électorale sénatoriale, à rappeler certains faits historiques auxquels vous avez été mêlé. Bien que mon nom se trouve cité dans la lettre du 13 de ce mois que vous avez adressée au *Temps*, je n'ai eu connaissance de cette communication que par la lecture tardive de ce journal. Vous exposez dans quelle circonstances fut formé le ministère du 14 décembre 1877, et fut préparé, discuté et définitivement adopté le message lu dans le Parlement.

Puisque vous avez bien voulu mentionner la part que j'ai prise à cet événement, vous me permettrez de rectifier et de compléter votre récit en ce qui me concerne.

Lorsque le message fut lu dans la réunion du soir chez M Dufaure, j'ignorais de qui il émanait Je n'avais point été chargé de l'élaborer, de concert avec vous, ainsi que vous l'avez pensé Si j'avais reçu cette mission, j'aurais certainement tenu à honneur de la remplir. Je l'aurais fait d'autant plus volontiers que j'étais pénétré de ce qui serait l'objet principal des préoccupations de nos collègues ; et je n'aurais pas eu l'occasion de faire les observations que je crus devoir soumettre au conseil.

Lorsque ce document fut discuté par nous, je fis remarquer que le message ne répondrait pas à l'attente de la Chambre nouvelle, si elle n'y trouvait pas une garantie suffisante contre l'usage abusif que M le Président de la République avait fait de son droit constitutionnel, relativement à la dissolution. J'ajoutai que je ne pourrais me présenter devant elle qu'en apportant la promesse formelle du gouvernement de renoncer à l'emploi de mesures qui, dans des circonstances si récentes, avaient pris le caractère d'une agression contre le pouvoir parlementaire.

Ces observations furent agréées, et on ajouta au message deux phrases qui contenaient un véritable engagement envers la Chambre, et qui étaient de nature à apaiser ses légitimes inquiétudes. C'est précisément sur cette partie du message que porta la difficulté soulevée par M. le maréchal, difficulté que nous fîmes disparaître par l'adoucissement de la forme de l'engagement pris.

Dans la réunion qui eut lieu chez moi le soir, devant le comité des Dix-huit, je dus lire cette partie du message. Nos amis politiques virent bien alors que nous avions maintenu les droits du Parlement. Cet incident de la journée prouve que j'avais eu raison de réclamer cette satisfaction nécessaire ; mais j'entrais si bien dans les sentiments de nos amis à cet égard, que je ne pouvais m'étonner ni montrer de l'impatience de les voir préoccupés du caractère qu'aurait le message.

Telles sont, mon cher ancien collègue, les additions que je fais à votre récit Je suis convaincu qu'elles seront d'accord avec vos propres souvenirs : et, puisqu'il s'agit d'un point de l'histoire contemporaine à éclaircir, vous penserez, comme moi, qu'elles doivent compléter la narration, d'ailleurs fidèle, que vous avez faite.

Veuillez, mon cher ancien collègue, croire à la fidélité de mes sentiments de cordial dévouement.

DE MARCÈRE.

LES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE BOULOGNE

La France est assez riche pour payer sa gloire, aimions-nous à répéter autrefois : la gloire s'est éclipsée et notre fortune s'est transformée en une dette de trente milliards.

Mais notre tempérament national est demeuré le même; notre générosité native a survécu à nos malheurs.

Qu'il s'agisse des inondés hongrois de Szegeddin, ou des inondés espagnols de Murcie, nous sommes toujours les premiers à ouvrir des souscriptions et à organiser des fêtes de charité pour soulager les victimes.

Aujourd'hui encore, on ne parle, dans toute la presse, que de venir en aide aux victimes du Ring-Theater de Vienne.

A Dieu ne plaise que nous veuillions critiquer les élans de bienfaisance, qui sont une habitude et un honneur de notre caractère national. La solidarité humaine n'est pas un vain mot, mais elle ne perd rien de sa force à se laisser diriger par la réflexion.

Or, pour parler net, nous ne voyons pas que les autres nations usent à notre égard de réciprocité. Des catastrophes se sont abattues sur différents points de la France depuis plusieurs années ; qui donc est venu au secours des nôtres en ces circonstances ?

Charité bien ordonnée commence par soi-même : c'est là un proverbe dont il ne faut sans doute pas abuser, mais qui, croyons-nous, a du bon.

Beaucoup de nos compatriotes, en Algérie, viennent d'être victimes des orages de ces jours derniers ; plus près de nous encore, 300 familles ont perdu leur soutien dans la tempête de Boulogne. Nous touchons à la fin de l'année ; c'est l'époque où, plus que d'habitude, on aime à se montrer généreux, et nous croyons bien faire en tournant, vers nos compatriotes du Pas-de-Calais, les regards des habitants du Nord.

Il est des étrennes plus mal placées.

REVUE DE LA PRESSE

LE NONCE

La maîtresse de la maison — une des rares grandes dames de Paris, plongée aujourd'hui dans un profond deuil — s'était levée pour aller à la rencontre du Nonce. Mgr Czacki entra. Maigre, front un peu rejeté en arrière — haut, quoique de taille moyenne. Il s'avançait à pas lents avec un balancement. Ce balancement, résultat de causes physiques, semble être voulu par certaine coquetterie de prélat romain. Il donne un cachet particulier au grand air de Mgr Czacki.

Un jour, une princesse romaine disait en voyant Mgr Czacki faire ainsi son entrée dans un salon : « Quel grand air de prélat romain ! Il faut être né à Rome même pour l'avoir. Vous y enverriez en nourrice le fils d'un lord anglais, qu'il n'aurait jamais cet air-là ! » La princesse se trompait un peu. Mgr Czacki n'est point né à Rome Il y est arrivé à l'âge de quinze ans.

Il est né dans la Pologne russe. Sa famille y est une des premières par la race et d'illustres alliances. L'enfant était extraordinairement chétif. « Tout en tête » comme me dit une de ses parentes. Il ne pouvait marcher. Il ne put se tenir debout sur des béquilles, qu'à l'âge de huit ans.

Pie IX l'avait remarqué. Il fut attaché comme secrétaire à la personne du pape Le soir, sa voiture venait le chercher pour l'emmener chez son oncle, au palais Odescalchi. Détail qui émeut parce qu'il reporte notre pensée sur Léon XIII, enfermé dans le Vatican — les médecins ont toujours interdit, comme mortel, à Mgr Czacki, le séjour nocturne et matinal du palais papal !

***

Bientôt Mgr Czacki fut nommé au poste important de secrétaire des affaires ecclésiastiques étrangères. Il travaillait avec le Pape, presqu'à chaque jour. Pie IX lui a dicté une de ses dernières lettres, quarante-huit heures avant sa mort. Le jeune secrétaire n'a pas quitté la chambre, tout au moins l'appartement du Pape, pendant la longue agonie. Il a reçu cette puissante voix râlante du mourant emplit pendant dix heures, toutes les salles du Vatican — comme la voix magnifique de Pie IX officiant, emplissait jadis les espaces de Saint-Pierre !

Il connaissait le cardinal Pecci. Un jour, celui-ci voyant passer Mgr Czacki dans une des chambres du Pape, dit au cardinal Franchi, en le montrant avec le doigt : « Pourquoi ne fait-on pas de lui un Nonce à Paris ? » Cependant, le cardinal Pecci devenu Léon XIII, conserva auprès de lui le secrétaire des affaires ecclésiastiques — mais on peut dire qu'il le nomma aussitôt Nonce *in petto* à Paris.

Le nouveau Nonce se trouva tout d'abord bien seul et comme effrayé. Il sentait peser sur lui une responsabilité immense — sans sentir en même temps le proche appui de son maître, le Pape... Pie IX ou Léon XIII

Il sentit bientôt que la parole que lui avait dite un ancien Nonce à Paris allait se vérifier : « Toutes les tuiles de l'hôtel de la Nonciature vont tomber l'une après l'autre, sur vous ! »

***

Cependant plus qu'aucun Nonce à Paris, Mgr Czacki avait, du fond de son bureau du Vatican, pratiqué le personnel et traité les affaires ecclésiastiques françaises Il avait assez vécu auprès de Léon XIII pour en avoir retenu la grande manière.

Quand j'ai fait ici le portrait de Léon XIII que je n'avais point vu de près, comme j'ai vu Mgr Czacki — j'ai dû causer souvent et longtemps avec les hommes qui l'avaient approché. D'ailleurs, ne suis-je point par métier, *un point d'interrogation* fait homme .. quoique je ne sois pas bossu ?

Tous ces hommes m'ont dit « Léon XIII est grand comme un Père de l'Eglise — et il est un politique incomparable, comme Rome n'en a pas eu depuis trois siècles. Il est la mesure elle-même... comme le rhythme de la diplomatie ! Or, Mgr Czacki est un élève de Léon XIII. On pourrait l'appeler Mgr *Czacki-Cunctator* !

Cunctator ! Peut-il être autrement ? La barque de saint Pierre devait-elle résister inertement aux vents pour s'en servir — comme toute barque qui navigue ?

Ce fut la politique habituelle de toute cour romaine : *Pontifex patiens, quia æternus.*

Mgr Czacki s'est tenu ici à l'écart des colères de tous les partis politiques, sans jamais faire oublier qu'il était lui-même d'une cause aussi grande que malheureuse. La première force qui fut atteinte par la révolution contemporaine, n'a-t-elle pas été la papauté ? — le Pape qui a chaque jour relevé plus haut la tête ?

Cette politique de prudence — disons son vrai nom : cette *politique romaine* n'a-t-elle pas déjà eu pour résultat l'attitude de l'Allemagne et de l'Angleterre ? Le Nonce a voulu faire en France ce que son maître a fait envers des hommes plus puissants et plus habiles que nos révolutionnaires.

Attendre est le rôle de ceux à qui l'histoire et les grandes lois d'équilibre social et politique, ont garanti les lendemains !

Mgr Czacki n'est point partisan de la *politique du pire* Il a voulu défendre pas à pas le grand terrain religieux. Il a certes un *minimum* de *modus vivendi* avec la Révolution, minimum qu'il ne dépassera jamais — mais il voudrait maintenir ce *maximum*. De là ses manières habiles de défense. Voudriez-vous qu'il menaçât, au nom de Dieu, les radicaux — comme autrefois certains légats du Pape ont menacé d'autres tyrans qui, eux, avaient la Foi ? En ce cas, le Nonce eût reçu, non le martyre, mais ses passeports !

Pour bien établir les relations de l'archevêque de Salamine, nonce du Pape, avec les membres du gouvernement français, il faut en rappeler le point de départ. Le Nonce a le titre de doyen du corps diplomatique. Il a la première place parmi les ambassadeurs. D'autre part, M. Gambetta avait une des trois premières places de l'Etat français. Cela fit que le Nonce et le tribun se sont trouvés nécessairement assis, dans les grands dîners officiels, l'un à côté de l'autre. Or, M. Gambetta, quoique Français, est un Italien — Mgr Czacki est un Italien, quoique Polonais...

M. Gambetta a dû placer à la place d'honneur le Nonce dans le dîner qu'il a donné au corps diplomatique — il lui a donné, a-t-on dit, la place de la maîtresse de la maison, comme le comte de Beust le fit un jour dans un dîner où il n'y avait que des hommes. En effet, Mgr Czacki a, de droit, la place d'honneur. Quelques jours après, le Nonce a dû rendre le dîner à M. Gambetta ! C'était la première fois que le Nonce dînait chez M. Gambetta — et M. Gambetta chez le Nonce. Je puis l'affirmer contre tout ce qui a été dit.

Qu'y a-t-il au fond du cœur de Mgr Czacki ? — Une préoccupation de sauver l'Eglise plus grande encore que la préoccupation de sauver notre parti conservateur. Moi-même, j'ai parfois, fait des reproches au Nonce... parce que j'ai des passions encore plus françaises que catholiques... et parce que le Nonce est plus catholique que français.

Selon une expression qui doit être bien comprise en ce temps où tant de monde se bat aujourd'hui à l'épée — le Nonce ne veut pas dans la lutte donner *trop de fer*... Il préfère *rompre.*

Vraiment, le Nonce peut-il dire à M. Gambetta ce que la presse d'opposition lui dit, chaque jour ? Reprochez-vous au Nonce de ne point appeler M. Gambetta — Vitellius ?

Mais la silhouette purement pittoresque de l'éminent diplomate ne fait sigue — et m'appelle en dehors du terrain politique. Rien de plus sympathique que cette figure encore jeune, — comme brûlée par les souffrances. On dirait que ce masque va se briser, ainsi qu'un verre de lampe où la mèche est trop haute...

Les cheveux sont blonds foncés. Ils sont tendus ras à la façon des *antiques* ds Rome. Le modelé du visage est anguleux. Le menton sert de pointe-base au triangle, qui va s'ouvrant largement vers le sommet de la tête. Le nez est à l'*antique*, comme la coiffure. La bouche est fendue en coup de poignard plutôt qu'en coup de canif. Le dessein général de ces lèvres rappelle la bouche d'un ancien philosophe grec, de l'école de stoïques. Encore-là, c'est un *antique*.

Seuls sont modernes — le front qui est élevé, et les yeux vifs d'un homme de notre temps. Ces yeux fouilleurs sont derrière les verres de fortes lunettes très-claires à branches d'or de près on distingue nettement la prunelle lumineuse. De plus loin, l'œil se confond dans les reflets du verre qu'il illumine. Vous observez ce double phénomène en regardant de près, ou de loin, dans la nuit, une fenêtre éclairée par une lampe.

La bouche, très fière, est douloureuse, — mais d'une douleur chrétienne... Il y a deux mille ans, j'eusse dit : douleur stoïcienne. C'est bien là le fils adoptif d'une grande cause vaincue !

Le méplat des joues maigres est exsangue — comme si le sang se concentrait tout au cœur.

Les mains sont aristocratiques, mais desséchées, pareilles à des osselets. Sur le blanc d'ivoire des doigts, brille la seule bague que puisse porter un prêtre, — la bague d'évêque.

Le teint a la couleur du Tibre un jour d'été — très pâle et un peu jaune.

L'expression générale est celle d'un haut esprit qui a passé tout à coup des clartés de la *veilleuse* du travail, aux jaunes reflets des éclairs. Il y a là le cachet superbe quoique doux, d'une vieille race.

L'œil, jeune, n'indique rien de la lutte quotidienne soutenue contre la souffrance. Certes, on peu dire, surtout a propos du Nonce, cette vérité : La vie est une lutte de chaque heure contre la Mort !

***

L'hôtel de la Nonciature est en face du pont de l'Alma, sur la rive gauche. On y voit, à coté du luxe sévère d'un prélat, certain arrangement délicat qui annonce la main d'une femme. On a écrit partout que c'était la main de la tante du Nonce, la princesse Odescalchi. Il n'en est rien, la tante de Mgr Czacki n'est pas venue à Paris depuis qu'il y est.

Le jeune Nonce — ici la jeunesse est relative; Mgr Czacki est un des plus jeunes nonces venus à Paris — a seul dessiné le pli de ces grandes tentures, cachet particulier des salons de la Nonciature. Ces lourdes tapisseries ont d'ailleurs un objectif nécessaire. Le tempérament de Mgr Czacki ne peut supporter le froid. Toujours règne dans l'hôtel une température d'oranger. *Saint-Simon* portraitiste, eût ici observé gracieusement que les orangers vivent vieux !

Léon XIII a fait promettre à son serviteur qu'il n'officierait jamais dans une église. Cela explique pourquoi la foule n'a presque jamais vu Mgr Czacki. La brise qui souffle, même pendant l'été, dans nos grands édifices religieux, cause des syncopes au Nonce. Il ne dit que deux fois par an la messe dans une église — à Notre Dame des Victoires, et à sa paroisse dont le nom m'échappe.

Le Nonce, a qui Pie IX d'abord, et Léon XIII ensuite, ont reconnu des facultés multiples absolument supérieures, est le plus spirituel des causeurs. Sa phrase, toujours correcte, est lancée par une voix d'un mordant agréable, et a l'accent légèrement italien. Elle est soulignée tour a tour par un geste élégant ou sévère, il y a là, je le crois, un grand orateur caché !

On reconnaît bien l'homme doux et ferme qui a dit : « Pas de défaillances, mais pas de provocations — car ce que je défends ne m'appartient pas. C'est la propriété de Dieu. » Eminent diplomate, je l'ai dit — élève du grand pape Léon XIII, mais encore plus prêtre que diplomate !...

Le Nonce lutte sans cesse, à sa façon, contre les adversaires de la Papauté. Il sait que Dieu n'aide pas toujours celui qui ne compte que sur Dieu seul !

Il travaille, nuit et jour. Souvent son rôle de modérateur et d'intermédiaire — rôle du grain placé entre deux meules, qui les empêche de se mordre — donne au Nonce le sort du grain... Il est broyé. Mais, il se renouvelle sans cesse comme le grain biblique.

Quand l'air est tiède, sa voiture le conduit vers quelque esplanade voisine — où il fait les cent pas, accompagné d'un de ses sous-ordres, ou bien de quelque membre du clergé soit régulier, soit séculier de Paris. Là seulement vous pouvez le voir — marchant à grands pas en se balançant. Il est bien vite reconnu — grâce à son grand chapeau tricorne italien, rejeté sur le derrière de la tête — grâce au liseré blanc du collet qui remplace le rabat français... et au majestueux manteau romain.

Un de mes amis a remarqué qu'alors le Nonce est salué par les passants dans la proportion de 19 sur 20. Il est surtout — sans qu'il s'en doute — la curiosité des soldats nombreux en ces quartiers de l'Ecole militaire. Les petites bandes de nos bons troupiers font autour du Nonce, de larges randonnées, qui se rapprochent peu à peu. Le fils de Jacques Bonhomme ne s'en va qu'après avoir, un peu farouche ou intimidé — donné le salut militaire au représentant du Pape !

***

Dans une des salles de l'hôtel de la Nonciature est le trône du Pape. Ce trône est placé sous un immense baldaquin en velours rouge. Ce symbole royal se trouve dans tout salon d'ambassadeur, de roi ou d'empereur. On sait que le trône est tourné contre la muraille...

Les successions du géant qui, non loin de là, dort sous la coupole dorée des Invalides n'ont plus d'ambassadeurs — et le successeur de Pie VII a toujours le sien !

Cela soit dit, sans préoccupation politique. Laissons donc le Pape et son serviteur traiter comme ils l'entendent les affaires de la catholicité qui ne nous regardent pas directement — nous, hélas ! incapables en ce moment de mener les affaires publiques qui nous regardent.

Ah ! ce portrait est haut ! De son sommet on voit, a travers la fumée, maintenant un peu dissipée de la foudre de 1870-1871 — on voit bien des soleils couchés, et peut-être des soleils levants ! Taisons-nous et ne disons pas ce que nous voyons .. Dieu peut retourner le siècle — aussi facilement qu'on retourne un sabier !

***

Je me disais tout cela, au mois d'août dernier, époque où j'ai vu le nonce pour la dernière fois. Je l'avais aperçu se promenant sur la petite esplanade des Invalides, côté de l'Archevêché Il voulut bien me reconnaître et me faire signe de loin. Je m'avançai vers lui. Le souvenir me vint alors de mes rencontres, au temps de ma jeunesse, avec le cardinal di Lucca sur la promenade de Rome : le *Pincio*. Mgr Czacki occupe, on le sait, une fonction *cardinalice* Selon le dire vulgaire romain — il a déjà une première roupe sur ses bas violets

Je félicitai Son Excellence sur la façon vive avec laquelle il se promenait : « Ah ! fit-il en souriant, je marche bien mieux que lorsque j'avais vingt ans. Je suis le contraire des autres. Moi, a vingt ans, j'ai dû attendre la prêtrise, parce que je ne pouvais rester debout assez longtemps pour dire la messe... »

Je saluai, en prenant congé de lui. Mgr Czacki même plus profondément que je ne saluai au *Pincio* le cardinal di Lucca. J'avais vu dans le cardinal le représentant de la Religion de ma jeunesse. Je voyais aujourd'hui, dans le nonce du Pape, *Nuntius*, — aussi le représentant de la Religion de mon âge mûr, ajoutée à l'autre, et dans laquelle j'espère également vivre et mourir... je veux dire : le Culte du Droit et de la Liberté ! .. (*Figaro.*)

Bulletin économique

Un vœu de la Guadeloupe

Le ministre du commerce et des colonies a reçu la dépêche suivante.

« Guadeloupe, 23 décembre.

« Le Président du Conseil général de la Guadeloupe, au ministre des Colonies.

» Le Conseil général de la Guadeloupe, à l'unanimité adopte un vœu pour l'assimilation de la colonie à la Métropole. »

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Demain, fête de la Noël, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas.

Nous lisons dans la *Semaine religieuse.*

« M. l'abbé Auguste Delesalle, ordonné prêtre, le samedi des Quatre-Temps, » Saint-Sulpice, célébrait, mardi dernier, à Saint-André, sa messe de prémices. Pour cette circonstance, l'église avait été décorée comme aux plus beaux jours de fête; mais ce qui en faisait le plus bel ornement, c'était la présence des parents du nouveau prêtre qui, au nombre de plus de cent, occupaient le vaste chœur de l'église et témoignaient, par leur attitude religieuse, combien ils apprécient l'honneur que Dieu leur a fait, en choisissant l'un d'entre eux pour l'élever au sacerdoce.

» Le lendemain, une cérémonie semblable s'accomplissait à l'église du Sacré-Cœur. M. l'abbé Delefils y célébrait également les prémices de son sacerdoce.

» De part et d'autre, de nombreux fidèles étaient venus avec empressement recueillir les bénédictions des nouveaux prêtres, et offrir à leurs respectables familles l'hommage de leurs félicitations et de leurs sympathies.

» Jeudi, M. Delesalle et M. Delefils sont allés à Cambrai, se mettre à la disposition de Mgr l'Archevêque. »

M. l'abbé Delesalle, Auguste est nommé vicaire à Roubaix (Saint-Martin).

Voici autres nominations ecclésiastiques :

M Castier, vicaire de Pérenchies, est transféré à Thiennes ; M. Denis, vicaire de Leers, est transféré à Bondues ; M. Liénard, vicaire d'Hergnies, est transféré à Leers.

Nouveaux prêtres : M. Lebrun, Jules, de Limont-Fontaine, nommé vicaire à Maubeuge ; M. Ferrant, Emile, de Wervicq, nommé vicaire à Hergnies ; M. Miquet, Louis, de Leforest (Pas-de-Calais), professeur à l'Institut Notre-Dame de Grâce ; M. Decherf, Auguste, de Steenwerck, vicaire à Pérenchies ; M. Brisoux, Paul, de Boisgrenier, nommé vicaire à Rieux ; M. Delefils, de Lille, vicaire à Saint-Saulve.

L'Administration de la Caisse d'Epargne de Roubaix porte à la connaissance du public, qu'à partir du 1er janvier 1882, le nouveau régime applicable aux Caisses d'Epargne actuelles aura son effet. Les dispositions de la loi du 9 août 1881 qui sont étendues à ces caisses d'épargnes sont les suivantes .

L'intérêt alloué aux déposants partira du 1er ou du 16 de chaque mois après le jour du versement.

Il cessera de courir à partir du 1er ou du 16 qui aura précédé le jour du remboursement.

Les mineurs sont admis à se faire ouvrir des livrets, sans l'intervention de leur représentant légal. Ils pourront retirer sans cette intervention, mais seulement après l'âge de 16 ans révolus, les sommes figurant sur les livrets ainsi ouverts, sauf opposition de la part de leur représentant légal.

Les femmes mariées, quel que soit le régime de leur contrat de mariage, seront admises à se faire délivrer des livrets, sans l'assistance de leurs maris ; elles pourront retirer, sans cette assistance, les somme inscrites aux livrets ainsi ouverts, sauf opposition de la part de leurs maris.

Chaque versement ne pourra être inférieur à 1 franc.

Le compte ouvert à chaque déposant ne pourra excéder le chiffre de deux mille francs (2000 fr.), versés en une ou plusieurs fois.

Dès qu'un compte dépassera, par les versements et la capitation des intérêts, le chiffre de deux mille francs, il en sera donné avis au déposant par lettre chargée.

Si dans les trois mois qui suivront cet avis, le déposant n'a pas réduit son compte, il lui sera acheté d'office et sans frais 20 francs de rentes sur l'Etat.

Il n'est pas apporté de modifications au taux de l'intérêt alloué aux déposants; cet intérêt demeure fixé 3 3/4 p. 0/0.

Hier, vers deux heures et demie de l'après-midi, Mme Caëlle, cabaretière, rue de Lannoy, après avoir déposé une marmitte d'eau chaude sur le sol, sortit pour prendre du linge placée dans sa cour.

Pendant cette courte absence sa petite fille, Louise, âgée de deux ans et demi est tombée à la renverse dans le chaudron.

Fort heureusement elle en a été retirée immédiatement et grâce à l'épaisseur de ses vêtements le liquide n'a atteint que les jambes.

On espère qu'il ne résultera de cet accident aucune suites fâcheuses.

Depuis quelques jours Mme Veuve Florentin Destombe, cultivatrice à Roncq, avait une vache laitière malade.

M. Ahage, de Tourcoing, a été appelé et après plusieurs visites, ce vétérinaire a ordonné l'abattage et l'autopsie de l'animal.

Cette dernière opération ayant permis de constater que la vache abattue était atteinte de péripneumonie, 17 autres vaches de la même ferme ont été vaccinées et sequestrées avec soin, de manière à éviter le développement de cette maladie contagieuse.

On a arrêté hier la nommée Marie Vandenbangaerde, 30 ans, fileuse, prise en flagrant délit de vol, au préjudice des locataires de la maison qu'elle habitait.

Une ouvrière de chez M. Delchambre, rue Richard Lenoir, Louise Vorembery, demeurant au fort Mullier, a trouvé ce matin en traversant vers neuf heures et demie la rue de l'Ermitage, une bobine de laine peignée, teinte, pesant environ 10 kilogrammes.

Elle a déposé sa trouvaille au bureau de M. le commissaire central à la mairie.

Hier, rue de l'Alma, Mme Duchêne est tombée dans une maison en construction dont les abords n'étaient pas clôturés et s'est cassé la jambe.

Procès-verbal a été rédigé à charge des entrepreneurs et de l'architecture, sous l'inculpation de blessures par imprudence.

D'autres jeunes drôles appartenant à la bande dont nous avons signalé l'existence hier, ont été arrêtés

Ils se nomment : 1° Jules Vandenberghe, âgé de 10 ans, demeurant rue Quiétens ; 2° Augustin Salembier, âgé de 8 ans, demeurant rue du Niot, 3 ; 3° Jules Desmettre, âgé de 15 ans, demeurant rue du Niot, 15.

Les vols commis sont peu importants, mais ils sont nombreux.

Il y a longtemps que le manége de ces petits maraudeurs durait ; plusieurs marchands ont eu considérablement à en souffrir.

A l'ouverture de l'audience correctionnelle, le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de tentative de meurtre contre le garde-chasse de Sequedin.

Henri Planque, est condamné à 6 mois de prison ; Annicote, à 1 mois.

Geloën, qui avait en quelque façon, décliné la compétence de la juriction correctionnelle, voit son affaire renvoyée à quinzaine.

Une autre affaire, celle d'homicide par imprudence imputé à un employé des tramways à vapeur, est aussi renvoyée à quinzaine sur la proposition du ministère public et du consentement du défenseur, Me Roch.

Diverses conférences géographiques sont annoncées à Lille.

Le 29 janvier, M. Suérus, professeur à Paris, viendra consacrer une séance à la vie et aux exploits du grand Dupleix, cet illustre enfant des Flandres auquel la ville de Landrecies va élever une statue. (Le comité de souscription a été définitivement constitué, dans une réunion tenue, cette semaine, à la préfecture du Nord.)

En février, on attend M. le capitaine Roudaire, qui développera son projet de mer intérieure en Tunisie et en Algérie.

En mars, M. Gachet viendra rendre compte de ses voyages d'explorations dans l'Asie centrale

Un arrêt de réhabilitation vient d'être rendu par le garde des sceaux, sur avis favorable de la Cour d'appel de Douai, en faveur de M. Martial Hinet, ancien militaire en retraite.

Le 30 courant viendra devant le tribunal correctionnel de Lille le procès intenté par le domestique de M. Hippo, marchand de grès à Tourcoing, au sieur Hardouin de la maison Browacys, teinturier à Roubaix, pour blessures involontaires reçues il y a un mois dans la rue de l'industrie.

Deux marchands de charbon de Fives se sont introduits chez M. Henri Dubar, cultivateur à Sailly, sous prétexte de lui vendre leur marchandise en échange de pommes de terre. Pendant que l'un deux s'efforçait de détourner l'attention de M. Dubar, l'autre enleva d'une armoire une somme de 100 fr.; puis tous deux disparurent.

La police est sur leurs traces.

On annonce la mort, à l'âge de 14 ans, de Martin, ours de première classe, au Jardin Zoologique de Lille.

Sa dépouille mortelle est exposée à Paris, boulevard des Italiens, à la montre de Potel et Chabot, pour l'embellissement de laquelle une main barbare l'a envoyé *ad patres.*

La Maison Thiéry aîné et Cie, 26 et 28 Place du Théâtre ; 1, 3 et 5, rue des Sept-Sauts, à Lille, s'impose un énorme sacrifice en diminuant de 20 pour cent tous ses vêtements d'hiver afin d'écouler ce qui lui reste et n'avoir à chaque nouvelle saison que des vêtements de première fraîcheur à mettre en vente.

NOTA. — La Maison vient de louer un local immense rue Gombert, 6, à Lille, pour y centraliser ses ateliers et produire vite, bien et bon marché.

La Maison Thiéry et Cie est certes la plus importante du Nord, ayant les plus grands choix et donnant aux acheteurs le plus d'avantages et de garanties.

Avis à nos lectrices

Nous leur rappelons la mise en vente de *fin de saison* de la Maison du *Bon Marché, à Lille*, jamais au dire des visiteurs, des occasions pareilles n'ont été offerts. La Maison ayant pour principe de ne jamais conserver de la *Nouveauté* d'une saison à l'autre. Tout ce qui peut se *démoder* en nouveauté, *Robes, Costumes, Confections* et *Fourrures* pour dames et enfants, y est vendu *moitié* de la *valeur réelle* ; ce sont des occasions dont il faut profiter car elles sont rares.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 23 décembre

Vols par des employés de la régie

Voici une affaire qui a été peu connue à Roubaix au moment où elle est arrivée. Elle constitue cependant des délits d'une gravité extrême.

Il y a deux accusés, les nommés Gonnou et Wuilmart, employés des contributions indirectes.

Les témoins sont au nombre de dix-sept. Donnons l'exposé des faits :

Le 9 octobre dernier, M. Charles Droulers-Prouvost, distillateur à Roubaix, apprenait du sieur Timmermann, un des contre-maîtres de son usine, que les employés préposés par l'administration des contributions indirectes à la surveillance de son établissement lui avaient à diverses reprises soustrait de l'alcool.

M. Droulers ne crut d'abord que difficilement à une accusation aussi extraordinaire. Mais au cours d'une enquête secrète qui fut faite, il acquit bientôt la preuve que les voleurs lui avaient enlevé, depuis un certain temps, au moins 150 litres d'alcool. Les cadenas placés sur des bacs par l'administration elle-même pour empêcher la fraude avaient été ouverts ou forcés et les ouvriers affirmaient avoir vu les deux employés de la régie enlever nuitamment des bidons pleins d'alcools qu'ils transportaient au dehors.

Les accusés

Ce sont deux hommes jeunes encore, à figures très-intelligentes et à la parole facile.

Gounou qui a 30 ans, surtout s'explique avec une vivacité qui n'exclut aucunement la prudence dans l'expression.

Wuilmart est de taille au dessus de la moyenne, aux épaules robustes, à la barbe blonde : c'est le type de l'homme du Nord, Gounou, lui, est plus petit, plus maigre, plus nerveux ; sa lèvre supérieure se plisse quand il dément les témoins avec une énergie contenue.

Les charges sont plus accablantes pour celui-ci. C'est un homme sans moralité. Il vit avec une femme qui a abandonné son mari et l'administration l'avait déjà déplacé pour ce fait de l'emploi qu'il occupait à Tourcoing.

Il n'en est pas de même pour Wuilmart. C'est un père de famille contre lequel ne s'élevait aucune note défavorable.

Les Témoins

Nous avons dit qu'ils sont 17.

Le premier est M. Charles Droulers.

Il raconte comment il fut averti des vols dont il était victime et il donne au tribunal de longues et claires explications, en suivant les indications d'un plan de son usine.

Il explique aussi que les cadenas étaient fermés le soir par le chef de service. On y dépose un morceau de papier et les trous ménagés dans le coin du cadenas sont destinés à faire connaître s'il a été ouvert.

Le deuxième témoin entendu est Timmermann. Une nuit, du 6 au 7 octobre, il a vu l'inculpé Gounou emporter deux bidons. A son aspect, Gounou a versé le contenu de l'un d'eux dans le bac et a laissé l'autre près de la porte du magasin, puis s'en est allé. Quand le témoin a voulu reprendre ce dernier bidon, il a trouvé la porte du magasin fermée.

Cette circonstance l'a étonné et il a dû faire descendre un ouvrier nommé Piqué par le toit pour le reprendre.

Gounou a rejoint Wuilmart a la sortie et tous deux se sont rendus chez le premier.

Interrogatoire des accusés

D. Gounou, vous avez déja été mal noté par l'administration et déplacé pour votre inconduite ?

R. — Cela n'est pas ; j'ai été seulement envoyé en détachement à Roubaix.

D. — Vous n'étiez pas de service dans la nuit du 6 au 7 octobre ? N'avez-vous pas vu cependant Wuilmart ?

R. — Je ne l'ai pas vu.

D. — Et la voiture qui vous a emmené à minuit à Roubaix ?

R. — C'était a une personne qui était venue chez moi. Je n'ai jamais vendu de l'alcool.

Jules Wuilmart, employé de la Régie, 30 ans marié, 2 enfants. Il est de Wattrelos, où habite sa famille. Il est né à la Flamengerie.

D. — Reconnaissez-vous avoir aidé Gounou à emporter de l'alcool de chez M. Droulers.

R. — Non, monsieur.

D. — Gounou n'est-il pas venu vous voir à votre service dans la nuit du 6 octobre ?

R. — Non ; j'ai pris un verre de bière avec lui dans la soirée, vere 9 heures et demie.

Suite de l'audition des témoins

PETIT, ouvrier distillateur, a vu Gounou venir dans le magasin de tonnelerie à minuit. Il ne sait comment l'accuse y est entré.

Dans la nuit du 8 au 9, le témoin a vu les accusés partir à minuit. Gounou portait quelque chose sous sa blouse.

Il a vu la porte du magasin ouverte, mais quand on est revenu, le bidon laissé par Gounou avait disparu et la porte était fermée. C'était le samedi. Gounou et Wuilmart venaient de partir.

BRIENNE, contre-maître, a vu un bidon, dit *charlet*, que lui a montré un employé et que Gounou avait abandonné.

Me Werquin demande si le témoin n'a pas reçu une demi-pièce de vin de M. Droulers.

M. DROULERS, au banc des témoins ; je nie formellement. Tous les ans je donne une 1/2 pièce de vin à mon comptable et à mon chimiste. Rien de plus.

ARTHUR PIQUE a vu sortir Gounou du magasin aux alcools. Il avait refermé toutes les portes. Pour reprendre le bidon d'alcool, le témoin a dû descendre par le toit. Timmermann l'avait averti le jeudi des vols qui se commettaient.

Gounou. Je nie tout cela.

LE TÉMOIN. — Je vous ai vu bien des fois depuis trois mois, faire la même chose.

D. — Wuilmart, vous êtes alier allumer votre pipe à la distillerie ?

R. — Cela n'est pas.

Le témoin PIQUE. Si ! Vous êtes resté une demi heure peut-être.

J.-B. GUIBERT, chef de service des accusés, a été averti par M. Droulers. Il a entendu les dépositions des témoins.

M. LE PRÉSIDENT de Valroger. Pouvez-vous nous renseigner sur les cadenas, qui ferment les bacs à alcools.

LE TÉMOIN. — Je m'étais reservé cette besogne, mais quelquefois, très rarement, j'en ai chargé les employés. La clef des cadenas restait au bureau

Le témoin Ivo Butens déclare qu'a minuit un quart il a vu Gounou partir en voiture pour Roubaix.

LE COCHER BARR, lui, déclare que quand il arriva sur la place de Roubaix, au coin de la rue Nain, il était à peine minuit, Gounou ne portait rien.

Les dépositions des témoins qui suivent se ressemblent toutes.

Celle du dernier des témoins, M. Dubois, gardien de la maison d'arrêt de Lille, est plus intéressante.

Il a surpris Gounou lisant un billet signé W... disant que l'auteur pierait toujours et qu'il fallait faire de même.

Me Werquin demande une expertise d'écriture.

M. LE PRÉSIDENT lit la déposition de M. M. Coille, disant qu'un individu dans lequel il a, depuis, reconnu Gounou, lui a offert de l'alcool à 2 fr. le litre.

Le réquisitoire

M. HERBAUT, substitut, dit d'abord que le système de dénégation absolue des accusés n'empêchera pas la lumière de se faire. Voyons donc les preuves.

L'orateur reprend une à une toutes les dépositions. Il les groupe, les coordonne en un faisceau lumineux très propre à porter la conviction dans l'esprit du Tribunal.

Les témoignages sont sincères, car ils sont désintéressés.

Les explications des accusés ont leur tour. Pas une n'échappe à la réfutation toujours claire du jeune magistrat. Le flagrant délit existe d'ailleurs.

M. Cheminade, de Roubaix ne déclare-t-il pas que Gounou lui procurait plus d'alcool qu'il n'en pouvait user.

De même M. Dehondt, un ami de Cheminade.

De même encore chez M. Coille, pharmacien.

Cet alcool était volé. Les témoins du vol sont unanimes là-dessus.

Entre les deux accusés il y a pourtant une différence. La moralité de Wuilmart est meilleure que celle de son complice.

Quant à celui-ci, il a dans son domicile appar